
CERTIFICAT DE PUBLICATION

La délibération arrêtée par le Conseil Communal dans sa séance

du 22 mai 2026

et approuvée par l'Autorité supérieure

en date du 17 juin 2026

ayant comme sujet

« Règlement général de la circulation; modification; Généralités; décision »

a été publiée et affichée le 24 juin 2026

conformément à l'article 82

de la loi communale modifiée

du 13 décembre 1988.



Le secrétaire général,



Le bourgmestre,